



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

euro

Question écrite n° 50014

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité d'une préparation du passage à l'euro, notamment en direction, d'une part, des personnes âgées et, d'autre part, des personnes en grande difficulté sociale. En effet, il ne pourrait être admis que ce passage se fasse sans que, dans les quartiers, avec les associations, les services publics, les collectivités locales, l'ensemble des personnes qui pourraient être confrontées à de graves difficultés soient éduquées à cette nouvelle monnaie. Cela pourrait nécessiter un plan national d'action et d'accompagnement impliquant différents départements ministériels. Alors que ce changement monétaire doit intervenir dans moins de deux années, il souhaiterait connaître les dispositifs mis en place ou envisagés pour accompagner particulièrement ces personnes.

## Texte de la réponse

La préparation des personnes âgées et en situation de précarité sociale à l'introduction des pièces et des billets en euros, le 1er janvier 2002, constitue l'une des priorités de l'action du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, au même titre que celle des personnes handicapées (sourdes ou non voyantes). A cet effet, ce ministère a mis en place une opération baptisée « Les ambassadeurs de l'euro » reposant sur deux partenariats principaux, l'un avec l'Institut national pour la retraite active, l'autre avec la Caisse des dépôts et consignations, pour que des programmes de formation et d'information de ces personnes sur l'euro soient mis en place sur l'ensemble du territoire. Le programme à destination des personnes âgées a été engagé en avril dernier, à la suite des conclusions favorables d'une expérience pilote menée en 1999 dans trois départements. Il a pour but de former environ 4 000 jeunes retraités bénévoles qui pourront ensuite fournir une information de proximité auprès des personnes âgées et assurer des permanences. Il associe des associations de retraités, des mutuelles, des caisses de retraites et des conseils généraux. Le réseau de retraités bénévoles est animé au niveau départemental par les trésoriers-payeurs généraux et par une cellule de coordination. Par ailleurs, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et la Caisse des dépôts et consignations ont engagé un programme spécifique de formation et d'information sur l'euro destiné aux personnes en situation de précarité économique et sociale. Cent cinquante formateurs de métier, compétents dans le secteur social, seront formés pour sensibiliser à l'euro 20 000 relais (travailleurs sociaux des collectivités locales et des administrations, bénévoles et permanents des associations caritatives et d'insertion) en contact direct avec les personnes en situation de grande difficulté économique et sociale. Un comité de pilotage et, dans les départements, le trésorier-payeur général, en liaison avec les associations et les collectivités locales, en assurera la coordination générale. Une phase expérimentale de ce dispositif de formation sera envisagée à l'automne pour une extension du programme à l'ensemble du territoire entre novembre 2000 et juin 2001. Ce dispositif d'action national de grande ampleur est complété au plan local par des initiatives et partenariats associant les services déconcentrés de l'Etat, des associations et des collectivités territoriales. Ces actions visent à mobiliser une véritable chaîne de solidarité, afin que l'euro ne constitue pas pour certains un facteur d'exclusion supplémentaire. Ces initiatives font l'objet de rencontres « L'euro pour tous » destinées aux associations, aux collectivités locales, aux

administrations et à la presse. La première s'est tenue à Bercy le 25 janvier 2000. Quatre grandes villes et leur région sont également concernées : Nantes, Lille, Lyon, Marseille, en juin, septembre et octobre 2000.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Pierre Brard](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (7<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 50014

**Rubrique** : Union européenne

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 août 2000, page 4640

**Réponse publiée le** : 23 octobre 2000, page 6042